

zoom sur...  
**LES AIDES POUR  
L'AMÉLIORATION  
DE L'HABITAT**



**6** RECENSEMENT DE LA  
POPULATION 2024



**9** TRAVAUX :  
CRÉATION DU PÔLE  
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



**19** ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES,  
UN ENGAGEMENT FORT



# SOMMAIRE

- 4 BRÈVES**  
L'actualité du Vigan
- 6 COUP DE PROJECTEUR**  
Le recensement de la population 2024
- 7 ZOOM SUR...**  
Les aides pour l'amélioration de l'habitat
- 8 URBANISME / TRAVAUX**  
.....  
*Renaturation du parc des châtaigniers*
- 10 ÉDUCATION / JEUNESSE**
- 12 ENVIRONNEMENT**  
.....
- 14 SOLIDARITÉ / SANTÉ**  
.....  
*Compostage au Vigan*
- 16 CULTURE**  
.....
- 18 INFOS COMMUNALES**
- 20 SUR NOTRE TERRITOIRE**
- 21 HISTOIRE / PATRIMOINE**  
Au détour des noms de nos rues
- 22 ÉTAT CIVIL  
EXPRESSION LIBRE**
- 23 RENCONTRE AVEC**  
De nouveaux viganais

*Le permis de louer*



*Renaturation du parc des châtaigniers*



*Compostage au Vigan*



*Jeux d'hiver #2*



**Éditeur** : Mairie du Vigan - Place Quatrefoies de Laroquète - 30120 Le Vigan - [service.accueil@levigan.fr](mailto:service.accueil@levigan.fr) - [www.levigan.fr](http://www.levigan.fr) | **Directrice de la publication** : Sylvie Arnal | **Responsable de rédaction** : Sylvie Arnal | **Ont participé à ce numéro** : S. Arnal, E. Lewin, H. Filali, D. Sauveplane, J. Chamoux, D. Sauveplane, S. Pavlista, A. Cozza, les services de la mairie du Vigan, du Campus Connecté et du PÉTR Causses et Cévennes | **Crédits photos** : © Anna Saulle, © Arne Schröter, © Virginie Govignon, et les services de la mairie du Vigan et de la CCPV, photo de Michel Marre p11 : @ Hervé Dulongcourty | **Photo en 1<sup>er</sup> de couverture** : © Mayanne Doulier | **Maquette, graphisme et mise en page** : Audrey Malaval (Paprika-box) | **Impression** : sur papier Satimat Silk 100% PEFC certifié par Clément imprimeur - 30120 Le Vigan | **Dépôt légal** : décembre 2023 - Tirage : 3 000 exemplaires.



Chères Viganaises, chers Viganais,

L'année 2023 arrive à son terme. Les travaux de réhabilitation du futur pôle d'enseignement supérieur ont démarré en septembre dernier. Ce pôle accueillera le Campus connecté, l'institut de formation en soins infirmiers, l'institut de formation au métier d'aide-soignant, et une licence pro "Étude et développement des espaces naturels". Ce pôle est une véritable chance pour notre jeunesse et insuffle une belle dynamique pour l'attractivité de notre ville.

Les onze derniers mois ont été riches d'animations et d'évènements de toutes natures et pour tous les goûts. Le mois de décembre l'est tout autant grâce aux programmations de la mairie et aussi au dynamisme de nos associations, que les élus soutiennent, et de leurs bénévoles, que je salue pour leur engagement, ainsi qu'aux animations des commerçantes et commerçants.

Avant d'évoquer l'année à venir, je ne peux écrire cet édito sans vous parler du nouveau désordre mondial et ses explosions de violences que nous constatons en 2023. Le conflit israélo-palestinien ne cesse de s'alourdir, de fracturer le monde et réveiller une vieille haine antisémite ignoble qui rappelle les heures sombres de l'histoire. Nous pouvons dénoncer fermement la politique de Benjamin Netanyahu et condamner tout aussi fermement le Hamas, mais en aucun cas, nous ne devons choisir notre camp et nos morts. C'est la position universelle de tous les humanismes. L'antisémitisme et les racismes de tout genre n'ont leur place nulle part, et encore moins au Vigan, où le vivre ensemble est une évidence.

Dans les projets de 2024, le programme "Petite ville de demain" va se déployer. La ville du Vigan, en partenariat avec la communauté de communes du Pays viganais, a réaffirmé sa volonté de rénover les logements et d'améliorer l'état de l'habitat du territoire. Ce programme de près de 4 M€, très largement financé par l'État, vise à aider les propriétaires privés et copropriétés à réaliser des travaux dans leur logement, afin de lutter contre l'habitat dégradé et rendre le centre-ville plus attractif.

La mairie poursuit par ailleurs sa politique en faveur de la jeunesse et tient ses promesses en créant en 2024 un espace multi-sports sur le city park actuel et un pumptrack près du village de vacances.

Bien entendu, pour tous ces projets, nous mobilisons toutes les subventions possibles afin que ces investissements se réalisent sans augmentation de la dette ni de la part communale des taxes foncières.

Par ailleurs, le recensement 2024 de la population aura lieu au Vigan à partir du 18 janvier prochain ; y participer est un acte civique et obligatoire. C'est aussi l'occasion d'identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs. En participant au recensement, vous contribuez directement à l'amélioration de votre qualité de vie au Vigan. Je ne doute pas que vous réserverez un accueil chaleureux à nos agents recenseurs et je vous remercie par avance pour votre coopération.

En cette fin d'année, je souhaite remercier sincèrement l'ensemble du personnel municipal, et aussi intercommunal qui œuvre au quotidien pour faire du Vigan une ville agréable où il fait bon vivre. Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour 2024.

**Sylvie Arnal**  
Maire du Vigan

## INFOS PRATIQUES

### Mairie du Vigan

04 67 81 66 00 - email : [service.accueil@levigan.fr](mailto:service.accueil@levigan.fr)

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

[www.levigan.fr](http://www.levigan.fr)



Facebook : [mairielevigan](https://www.facebook.com/mairielevigan)



Illiap : Mairie du Vigan

## Installation en façade : démarches obligatoires



**Vous souhaitez installer un bloc de climatisation ou une pompe à chaleur en façade ?** Ce projet va modifier l'apparence extérieure du bâtiment (maison individuelle ou immeuble). Dès lors, **l'obtention avant travaux d'une autorisation d'urbanisme est obligatoire.**

Vous pouvez effectuer ces démarches en remplissant un dossier de "déclaration préalable de travaux" (Cerfa n°13404\*11) sur internet (site de la mairie > **Déposez vos dossiers d'urbanisme en un clic**) ou en déposant un dossier papier en mairie. Le délai d'instruction est de 1 mois à compter du dépôt du dossier complet, 2 mois si le bâtiment est dans le périmètre des abords d'un monument historique. Dans les cas de copropriété et/ou de surplomb du domaine public, un accord préalable de l'entité concernée est également nécessaire.

Les autorisations sont accordées à la condition que les équipements soient mis en discrétion par un habillage et qu'ils ne génèrent pas de nuisances sonores. Il est recommandé de tenir compte de ces critères dans l'élaboration de votre projet en prévoyant une implantation et/ou un cache adaptés.

Si l'équipement est déjà installé, une régularisation est possible, en renseignant la rubrique "courte description de votre projet ou de vos travaux" du formulaire.

Enfin, pour les bâtiments du centre-ville, la mairie peut vous aider en vous accordant une subvention pour la mise en discrétion d'équipements à hauteur de 30% du coût des travaux (plafond à 300,00 €).



## Travaux Avenue de Rochebelle

Du 11 au 29 septembre dernier, des travaux de réfection de l'avenue de Rochebelle, de la rue d'Isis et l'impasse Croix blanche ont été entrepris par l'entreprise Laupie TP pour un montant de 62 269,20 € TTC. Des intempéries sont venues troubler la bonne exécution du chantier et n'ont pas permis un résultat de qualité. Madame le Maire et sa première adjointe ont reçu l'entreprise et ont convenu qu'une reprise des travaux se fera au mois de mars prochain sans coût supplémentaire pour la collectivité.

## RESTEZ INFORMÉS !



**TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP**  
L'APPLICATION MOBILE  
DE LA COMMUNE



## Vœux de Madame le Maire et son conseil municipal

Vous êtes chaleureusement invités aux vœux de Sylvie Arnal et de son conseil municipal, le samedi 6 janvier 2024 à 11h salle du Cantou (à côté de la mairie). Les vœux seront suivis d'un apéritif. Nous vous attendons nombreux !



## Nouveau bureau pour l'Union des professionnels du Pays viganais

L'UPV, Union des Professionnels du Pays Viganais, représente les commerçants et artisans du pays viganais. Lors de leur dernière assemblée générale en septembre dernier, le bureau de cette association importante pour l'économie locale s'est renouvelé avec : Morgan Nègre, président ; Sylvain Lieure, vice-président ; Kim Wagner, trésorière ; Olivier Lambert, secrétaire ; Geoffrey Pelletier, vice-secrétaire. Ils commencent sur les chapeaux de roue avec l'organisation des festivités de Noël "**1, 2, 3 Noël !**", en partenariat avec la ville et la communauté de communes du Pays viganais.



## Une nouvelle directrice au pôle emploi du Vigan

Le 9 novembre dernier, Sylvie Arnal a rencontré la nouvelle directrice du pôle emploi du Vigan, **Catherine Guillaume**.



L'occasion pour elles d'échanger sur le bassin d'emploi Le Vigan/Ganges.

En 2022, la reprise économique s'est poursuivie sur le bassin viganais, mais à un rythme moins soutenu comparativement au rebond vigoureux connu en 2021 suite à la crise sanitaire.

L'agence Pôle emploi du Vigan compte 38 salariés pour environ 50000 habitants dans le bassin d'emploi dont elle a la charge.



## Accueil des nouveaux viganais

Que ce soit pour se rapprocher de leurs enfants, de leurs parents ou changer de cadre de vie, ils ont tous posé leurs valises au Vigan cette année. La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants s'est tenue le 2 décembre, en salle du conseil à la mairie. L'occasion pour Sylvie Arnal et son équipe municipale de leur souhaiter la bienvenue et leur présenter la richesse associative et culturelle du Vigan ainsi que les projets structurants en chantier : pôle d'enseignement supérieur, Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (p. 7), rénovation urbaine... Une entrée au musée cévenol ainsi qu'une visite guidée et commentée de la ville ont été offertes à la quarantaine de nouveaux viganais (dont quelques uns témoignent p. 23). Cette matinée riche en échanges et en lien s'est clôturée autour du verre de l'amitié.

## Rencontre avec le directeur académique

Le 23 novembre, Sylvie Arnal et Elsa Lewin (maire-adjointe à l'éducation) ont reçu en mairie **Christophe Mauny, Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) du Gard**. Un moment d'échanges fructueux sur les différents projets portés et menés par la collectivité et les enseignants (éducation à la santé, cursus Occitan et Orchestre à l'école) lui a permis d'appréhender l'identité de notre groupe scolaire.

La discussion s'est ensuite portée sur le projet de rénovation globale du groupe scolaire Jean-Carrière. La ville souhaite s'inscrire dans une démarche croisant les enjeux de transition écologique, les besoins des usagers, en adoptant des méthodologies de concertation et de co-construction. Ce projet ambitieux a suscité beaucoup d'intérêt de la part du DASEN, qui souhaite participer au groupe de travail qui sera constitué début 2024.

## Étude de mobilité et de stationnement en cours

Dans le cadre du programme *Petites Villes de demain*, la ville a lancé fin septembre une étude globale sur la circulation et les stationnements. L'objectif est de comprendre comment s'opèrent les déplacements pour adapter aux mieux les projets d'aménagements. Une 1<sup>ère</sup> phase de diagnostic est en cours jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : une dizaine de points de comptage ont été installés en ville pour mesurer heure par heure le trafic.



# COUP DE PROJECTEUR

## Recensement de la population en 2024

En 2024, Le Vigan réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus la dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

En savoir plus : [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

**Recensement de la population 2024**

**C'est sûr !**  
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus  
[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

⚠ Le recensement de la population est gratuit !

### Comment ça se passe ?

Une lettre à l'entête de l'INSEE et de notre commune sera déposée dans votre boîte aux lettres entre le 3 et le 17 janvier. Puis, l'un des 11 agents recenseurs recrutés par la commune vous fournira une notice d'information en mains propres ou déposée dans votre boîte aux lettres. Dans les immeubles collectifs, merci de leur faciliter l'accès aux boîtes aux lettres. Suivez simplement les instructions qui sont indiquées dans cette notice pour vous faire recenser, gardez-la précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement. Toutefois si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires imprimés pourront vous être remis par l'agent recenseur de votre secteur.

Les agents recenseurs se présentant à votre domicile seront munis d'une carte officielle nominative avec photographie. Merci de leur réserver le meilleur accueil !

**Si vous n'avez reçu aucun document le 22 janvier 2024, merci de nous contacter au 04 67 81 66 32.**



## Aides aux travaux : du nouveau pour 2024 !

Dans le cadre du programme *Petites villes de demain*, la communauté de communes du Pays viganais et la mairie du Vigan ont travaillé à l'élaboration d'outils pour répondre aux enjeux de l'amélioration du parc de logements.

Rénover son logement, améliorer sa performance énergétique, l'adapter au handicap/maintien à domicile ou acheter un bien pour le mettre en location sont des projets importants. Il existe de nombreuses possibilités techniques et un bon accompagnement peut se révéler nécessaire.

C'est pourquoi, en complément du *Guichet Rénov'Occitanie*, la communauté de communes et les villes d'Avèze, Aulas, Molières-Cavaillac, Bréau-Mars et Le Vigan ont monté, avec l'*Agence nationale d'amélioration de l'habitat et du logement (Anah)*, un programme d'accompagnement. En novembre, une convention a été signée, engageant un peu plus de 3 millions d'euros pour l'ensemble des ménages du territoire.

Une équipe d'*Urbanis* (opérateur nîmois spécialisé dans l'habitat) a été missionnée jusqu'en 2028 pour accompagner les ménages du territoire, qui auront ainsi accès à un conseil neutre et gratuit sur l'ensemble de leur projet, de la définition des travaux au montage du dossier de financement et jusqu'au versement des subventions.

## Des aides pour qui ?

Tous les propriétaires occupants du Pays viganais peuvent solliciter l'accompagnement et bénéficier à minima des aides de l'*Anah* lorsqu'ils sont éligibles à celles-ci. Pour les communes d'Avèze, Aulas, Bréau-Mars, Molières-Cavaillac et Le Vigan, les propriétaires bailleurs peuvent obtenir des aides des collectivités locales complémentaires à celles de l'État. Au Vigan, les copropriétaires sont également accompagnés.

## Pour quel type de travaux ?

Les ménages sont accompagnés sur trois types de travaux : la réhabilitation de logements dégradés, la rénovation énergétique et l'adaptation au vieillissement ou au handicap. Les niveaux d'aides vont varier en fonction des règles fixées par l'État.

Toutes les infos sur : [www.cc-paysviganais.fr/aides-a-la-renovation](http://www.cc-paysviganais.fr/aides-a-la-renovation)

## Où trouver un conseiller ?

Vous pouvez rencontrer les conseillers d'*Urbanis* sans rendez-vous à la **mairie du Vigan les jeudis de 13h à 16h à partir de janvier** et une fois par mois dans les mairies d'Avèze, Molières-Cavaillac, Bréau-Mars et Aulas.

Contact : 04 65 84 69 29 - [renovpaysviganais@urbanis.fr](mailto:renovpaysviganais@urbanis.fr)

## Et le "permis de louer" dans tout ça ?



En parallèle de ce dispositif d'aides, la ville et la communauté de communes mettent en place un permis de louer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le centre ville du Vigan.

À l'image du permis de construire, les propriétaires bailleurs devront demander l'autorisation de louer leurs logements. Il concerne l'ensemble des logements mis à la location à partir du début de l'année dans le périmètre défini. C'est le service urbanisme de la communauté de communes qui se chargera de l'instruction et des visites de contrôle.

### Quels sont les critères pour obtenir un permis de louer ?

Le permis de louer se base sur des notions de décence inscrites dans la loi. Le logement ne doit pas présenter de risques pour la santé et la sécurité des occupants, il doit avoir un minimum de performances énergétiques et les équipements habituels permettant son occupation (ex. : chauffage).

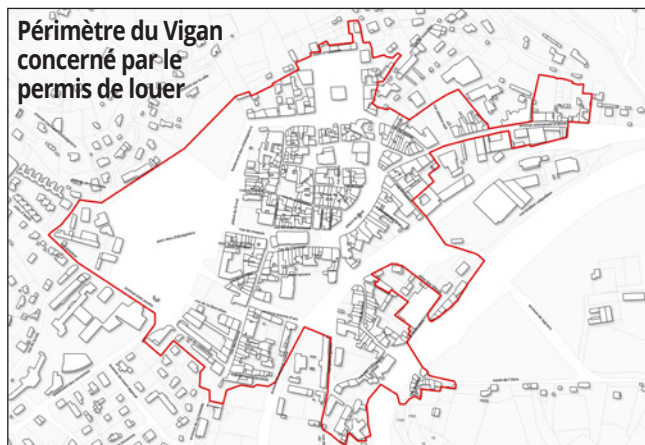
### Combien de temps le permis de louer est-il valable ?

Le permis de louer est valable deux ans. Il faut toutefois renouveler la demande entre chaque changement de locataires même si la demande initiale date de moins de 2 ans. Cela permet de garantir que le logement reste décent.

### Quelle sanction pour une location sans autorisation ?

Des amendes peuvent être adressées par la préfecture aux propriétaires dans deux cas : une location sans demande d'autorisation ou une location malgré un refus. Le montant peut atteindre jusqu'à 15 000 €.

Un guide pratique est à disposition à l'accueil de la mairie et sur [www.cc-paysviganais.fr/permis-de-louer](http://www.cc-paysviganais.fr/permis-de-louer)





## Le parc des châtaigniers : une renaturation qui respecte ce site classé depuis 1925



Ce projet d'aménagement vise à renaturer le parc des châtaigniers en supprimant le début de la côte d'Aulas qui aujourd'hui le scinde en deux et représente une **traversée accidentogène pour les piétons** car la circulation y est importante. La désimperméabilisation de 1500 m<sup>2</sup> de route est un des objectifs majeurs de ce projet. Les cheminements piétons goudronnés laisseront la place à des cheminements en stabilisé **s'intégrant mieux au paysage**.

Au vu des aléas climatiques subis (sécheresse et intensification des épisodes cévenols), le projet vise également à **renforcer la captation des eaux d'écoulement** grâce à la renaturation du parc.

Plusieurs réunions de concertation ont permis de faire émerger les besoins de modernisation de l'aire de jeu actuelle. Cette concertation a conduit à la proposition d'**une aire de jeu en bois, sans clôture, avec sol en copeaux de bois** et a permis d'affiner son lieu d'implantation, à proximité du snack Les Castas, où le dénivelé est faible et permet une intégration optimale dans son environnement. Cette aire ludique destinée à tous, enfants, ados, de 18 mois à 99 ans, sera complétée par trois tables de pique-nique et quatre banquettes en bois.

Pour mémoire, ce parc est classé depuis 1925. Tout aménagement doit ainsi être validé par une commission ministérielle. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pu empiéter légèrement sur la partie nord pour créer des places de stationnement.

Bruno Duhaze, paysagiste-concepteur a été désigné pour suivre ce projet sur les recommandations de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

## Campagne de régularisation d'urbanisme

Plusieurs raisons doivent vous inciter à régulariser vos travaux non-déclarés :

- **éviter les sanctions** administratives et pénales potentielles qui en découlent ;
- **assurer pleinement votre bien** : en cas de sinistre dans la partie non-déclarée de la maison, l'assurance refuse généralement de couvrir les dommages subis, invoquant un espace non compris dans le contrat d'assurance, et en cas de sinistre ayant détruit le bien, le droit de reconstruire à l'identique est exclu ;
- **valoriser votre bien** : en cas de revente future de votre bien, la régularisation de travaux non-déclarés vous donnera la possibilité d'intégrer le nouvel espace à la surface habitable, accroissant ainsi la valeur du bien grâce à des mètres carrés supplémentaires, et vous pourrez présenter une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

L'idéal est bien sûr de déclarer les travaux avant leur réalisation. Cependant, si ce n'est pas le cas, il est toujours temps de régulariser votre situation.

### *Comment régulariser des travaux réalisés sans autorisation ?*

Pour régulariser votre situation – quand cela est possible – vous devez déposer une "demande de déclaration préalable ou de permis de construire" auprès de la mairie.

Renseignements complémentaires :  
[service.urbanisme@levigan.fr](mailto:service.urbanisme@levigan.fr)  
04 67 81 66 38

## Bourilhou : travaux de mise en conformité

Des travaux de mise en conformité au Bourilhou ont été engagés ces derniers mois. Des portes coupe-feu, des faux plafonds pare-feu et un système de désenfumage ont été installés. Nos électriciens ont revu l'ensemble du système électrique. Les accès de secours ont été renforcés et mieux signalés. Ces travaux conséquents sécurisent les activités des nombreuses associations qui utilisent ce lieu.





## Pôle d'enseignement supérieur : démarrage des travaux !



Les travaux du pôle d'enseignement supérieur sont lancés depuis début septembre et avancent à bon train. Ce ne sont pas moins de 14 corps de métiers différents qui œuvrent pour une réhabilitation exemplaire de cette ancienne maison de repos sous le contrôle du cabinet Vad Architecte et le bureau d'études ETECC.

*La mairie a obtenu 79 % de financements publics.*

Travaux pôle d'enseignement supérieur - 1 845 193 € HT		
Fonds vert friche - État	514 640,00 €	28 %
Département du Gard	660 000,00 €	36 %
Région Occitanie	270 000,00 €	15 %
Mairie du Vigan	440 553,00 €	21 %



## Rénovation de l'éclairage public : phase 3

Une 3<sup>e</sup> tranche de travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public a commencé le 28 novembre dernier. Cette tranche concerne les quartiers suivants : rue des Barris, place d'Assas, passage de l'Arre, rue du Palais, route du Pont de la croix, quai du Pont, rue Haut du pont, pour un total de 55 points lumineux, avec une baisse d'intensité lumineuse de 70 % entre 21h et minuit et une extinction entre minuit et 5h pour les quartiers quai du Pont et rue Haut du Pont.

L'opération s'élève à 162 220,80 € TTC avec 29 050,00 € de subvention du Parc national des Cévennes, 33 417,00 € de Fonds vert rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public et 9 000 € du Territoire d'énergie Gard. Depuis 2019, la ville a modernisé 258 points lumineux, permettant une baisse de 20% de sa consommation électrique.



## Plan local d'urbanisme inter-communal, phase 2 : le PADD

La Communauté de communes du Pays viganais s'est lancée en 2022 dans l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvrira l'ensemble des 21 communes du territoire et se substituera ainsi aux documents d'urbanisme existants à l'échelle communale (plan local d'urbanisme, plan d'occupation des sols, carte communale).

Après la phase de diagnostic, lancement de la phase "**projet d'aménagement et de développement durable**" (PADD), qui définit les orientations et objectifs stratégiques pour l'avenir du territoire.

À compter du printemps des réunions publiques et des expos itinérantes seront organisées pour présenter le projet de PADD et recueillir vos avis.

Pour tout renseignement :

[www.cc-paysviganais.fr/la-demarche-plui](http://www.cc-paysviganais.fr/la-demarche-plui)

## Inauguration de l'entente de l'eau

Le 17 octobre a eu lieu l'inauguration de l'entente de l'eau en présence de Martine Volle, maire d'Avèze, Roland Canayer, maire de Molières-Cavaillac et Sylvie Arnal, maire du Vigan. Ces trois communes ont décidé de se rapprocher dans un processus d'entente intercommunale pour l'exploitation du réseau d'eau potable dans leur commune. Le projet de coopération permet la mise en commun et la disponibilité des moyens et de compétences adaptés aux exigences relatives au service public de l'eau potable.

Entente de l'eau : 16 avenue de Rochebelle 30120 Le Vigan  
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h / 04 99 53 19 84 / [service.des-eaux@levigan.fr](mailto:service.des-eaux@levigan.fr)



# ÉDUCATION/ JEUNESSE.....

## Du côté du périscolaire



### Un parcours vélo en maternelle

Pendant l'été 2023, un parcours de vélo et de motricité a été créé bénévolement dans la cour de l'école maternelle par Lucile Fabre (parent d'élève et artiste peintre) et Nathalie Molnar (enseignante) avec, au coup de pinceau, une belle équipe d'enfants, d'enseignants et de parents. La mairie a pris en charge le coût de la peinture.

### La formation des agents sur le Projet alimentaire territorial (PAT)

Avant la rentrée scolaire, les personnels de restauration du Pays viganais ont été invités à participer à une matinée de formation autour des bonnes pratiques en restauration collective



Seize participants y ont assisté, des agents des mairies du Vigan, de Bez-et-Esparon, d'Avèze, d'Alzon, une élue de Mandagout, en présence du traiteur M. Molostoff et de la diététicienne Mme Guichard. Le Projet alimentaire territorial (PAT) a été présenté aux participants ainsi que la loi Egalim qui régit le cadre réglementaire en restauration collective. Un temps d'échanges a permis aux agents de mettre en lumière leurs pratiques et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, suivi d'une visite des cuisines du traiteur et un repas partagé à la cantine du Vigan.

## Bilan sur la cantine à 1 €

En 2021/22, 47% des enfants inscrits à la cantine pouvaient bénéficier des repas à 1 €. En 2022/23, ce sont 68% des enfants inscrits qui étaient concernés. À la rentrée 2023/24, cette proportion était similaire. Cela représente une économie pour les familles viganaises bénéficiaires d'environ 20 000 €.

## Le projet de l'école sur France Culture

Dans le cadre de l'émission *Grand Reportage* diffusée sur France Culture le 27 novembre 2023, Véronique Rebeyrotte, grand reporter spécialiste des questions d'environnement, est partie à la rencontre de femmes et d'hommes œuvrant à la transition écologique et sociale sur le territoire du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Causses et Cévennes. En parallèle de ces initiatives, l'émission s'est intéressée à l'accompagnement du territoire par la *Fabrique des transitions* et son directeur, ancien maire de Loos-en-Gohelle, Jean-François Caron.

Parmi les temps forts de sa visite, Véronique Rebeyrotte s'est rendue au groupe scolaire Jean-Carrière avec Elsa Lewin, adjointe chargée de l'éducation, pour découvrir le projet de réhabilitation et de rénovation énergétique du bâtiment porté par la ville. Une rénovation dont les maîtres-mots sont la transition écologique, la sobriété énergétique, la portée pédagogique du projet et l'implication des enfants, des habitants et des usagers. Comme l'explique Elsa Lewin, une ambition sociale et environnementale forte entoure cette action de rénovation.

Pour écouter le *Grand Reportage "Quand les Cévennes fabriquent leur transition"* et les nombreuses initiatives du territoire Causses et Cévennes, rendez-vous sur l'application ou le site de Radio France – France Culture.



## Fournitures scolaires : un soutien non négligeable

Offrir les fournitures scolaires aux enfants, l'idée n'est pas nouvelle. Quelques collectivités l'ont réalisé, parfois depuis fort longtemps. Au Vigan, les fournitures scolaires sont offertes par la municipalité depuis les années 80, elles représentent en moyenne un budget de 14 000,00 € par an.



## Projet "Santé à l'école"



### Les journées "Éducation à la santé" avec Copasana

Depuis septembre 2020, l'équipe de Copasana propose 5 journées par an aux élèves de CP pour apprendre comment notre corps fonctionne et comment en prendre soin. Le sérieux et l'inventivité de cette association lui ont permis d'acquérir la confiance de l'équipe municipale. Cette année, les élèves de CM1 bénéficient d'une nouvelle série de 5 journées. Ils vont pouvoir asseoir les connaissances vues en CP et les enrichir de notions plus complexes.

En retrouvant les élèves accueillis il y a 3 ans, l'équipe a eu l'immense plaisir de constater qu'ils ont assimilé de très nombreuses notions. Pour cette première journée de "révisions transversales", les enfants de CM1 ont circulé dans un corps humain à l'échelle de la grande salle Lucie-Aubrac. Ils ont été tour à tour : globules rouges, aliments, cerveau, muscle : un magnifique ballet d'enfants attentifs les uns aux autres. À partir de décembre, de toutes nouvelles notions ont été abordées comme l'élimination des "déchets", les défenses immunitaires, ou encore ce qui se passe dans la tête. Les journées se terminent en général par une pièce de théâtre à laquelle les parents sont conviés.



### Subvention "Éducation à la santé"

Le budget du projet "Éducation à la santé" pour les élèves de CP et CM, s'élève à 51700,00 € sur 3 ans.

Afin de réduire la part de financement assumée par la mairie, plusieurs dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de :

- l'Agence régionale de santé (ARS), dans le cadre de l'appel à projet "Initiatives promouvant la démocratie en santé" > demande en cours
- France Agri'mer, pour une animation dans les classes de CP et CM1 > aide de 4 600,00 € obtenue
- l'Éducation nationale > demande en cours

## Appel aux anciens élèves !

L'école Jean-Carrière a plus d'un siècle. Vous avez été élève, vos parents ou arrière grands-parents l'ont été ? Et vous avez des photos et des témoignages de cette époque ? Nous sommes intéressés ! Pour construire ensemble l'école de demain, nous avons besoin de retracer l'école d'hier...

N'hésitez pas à nous envoyer vos archives à :  
[service.accueil@levigan.fr](mailto:service.accueil@levigan.fr)

## Orchestre à l'école 2023/24 avec le trompettiste jazz Michel Marre !

Le dispositif *Orchestre à l'école*, porté par la Communauté de communes et les mairies adhérentes, rassemble 5 écoles du territoire (Alzon, Aulas, Bréau-Mars, Molières-Cavaillac, le Vigan et Saint-Laurent-le-minier). Ce sont donc 5 orchestres et plusieurs chorales qui fonctionnent, avec quelques 160 enfants qui jouent d'un instrument. Au bout de 5 ans, avec des orchestres bien implantés dans les villages et des objectifs pédagogiques atteints, le bilan de ce projet est très positif !

Cette année, les enfants d'*Orchestre à l'école* vont avoir la chance de travailler avec un jazzman ! Trompettiste, bugliste et tubiste de jazz, Michel Marre est également compositeur et réalisateur. Il a participé à la création de nombreux albums et a joué avec une grande diversité de musiciens de pays et de cultures différents.

Depuis le mois de novembre, Michel Marre écrit des morceaux pour les orchestres et les chorales et interviendra tout au long de l'année scolaire pour faire répéter les musiciens en herbe.



Ce projet musical collectif sur le lien et la transmission s'achèvera par un grand concert le 14 juin 2024 dans la cour de l'école du Vigan !

## Compostage au Vigan



Voilà plus de 2 ans que la mairie du Vigan s'est engagée aux côtés du SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Virdoule\* pour permettre aux habitants du centre-ville qui ne disposent pas de jardin de pouvoir composter leurs déchets de cuisine et de table. Si vous n'avez pas encore franchi le pas de trier et composter vos biodéchets, vous avez sans doute vu fleurir à différents endroits du Vigan des **composteurs partagés**.

Avec le compostage, c'est près d'un tiers de nos poubelles grises qui ne finira pas enfoui ou incinéré mais retournera au sol sous la forme d'un amendement riche et indispensable à la vitalité de notre terre. D'autant plus indispensable que **les déchets putrescibles seront interdits dans les poubelles grises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024** (loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). Un geste plein de bon sens que nombre d'anciens pratiquait et qui s'est perdu avec les transformations de nos modes de vie, plus urbains et moins liés aux saisons.

Cet engagement de la ville s'est intensifié depuis le mois de juillet avec l'embauche à temps partiel d'un **maitre-compositeur**, véritable spécialiste du compostage. Si vous n'arrivez pas à le croiser lors d'animations autour du compostage ou d'inaugurations de composteurs, **vous pouvez lui poser vos questions par email : [compostage@levigan.fr](mailto:compostage@levigan.fr)**. Et vous pourrez prochainement récupérer un bioseau (petite poubelle hermétique pour vos épiluchures) à l'accueil de la mairie.

\* Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilés, qui gère le transport et le traitement des déchets sur notre territoire

## Focus sur 2 projets en menuiserie "made in Cévennes"



Vincent Bonhomme, chercheur en biologie et Sébastien Girardin, menuisier (*La Fabrique à bois*), installés en Pays viganais depuis quelques années, ont créé la société **Cévenette** en 2021, spécialisée dans le secteur des toilettes sèches pour particuliers à séparation confortable, durable et locale qui fonctionne sans eau, sans copeaux et sans odeur. Depuis 2 ans, la société connaît un bel essor et développe également des toilettes sèches pour les manifestations grand public (foires, festivals...) - [www.cevenette.fr](http://www.cevenette.fr)

Arnaud Mainardi a créé L'atelier **Chatersen** en 2006 à Alzon, société spécialisée dans la production d'aménagements et de mobilier en brins de châtaignier issus des travaux d'entretien des forêts de châtaigniers dans les Cévennes. - [www.atelierchatersen.com](http://www.atelierchatersen.com)

## Gestion du patrimoine arboré communal

Quand les arbres perdent la tête... ils deviennent plus sensibles aux intempéries, et c'est notamment le cas pour les 20 peupliers qui bordent le village vacances le long de la D999. Ils ont été étêtés il y a une dizaine d'années craignant qu'ils deviennent trop grands mais sans savoir que cela serait néfaste pour leur résistance. Depuis, certains sont tombés (par chance du bon côté), d'autres sont morts de sécheresse. Dans un souci de cohabitation raisonnée, l'équipe des espaces vert va les recéper\*, pendant la fermeture annuelle du village vacances en janvier.

\* Le recépage est une technique ancestrale de renouvellement naturel et spontané de l'arbre.



## Les Journées mycologiques du Vigan

Les Journées mycologiques du vigan (JMV), ont passé la crise de la quarantaine avec succès. La soupe aux champignons (désormais incontournable), le buffet, les sorties, les ateliers, les conférences et l'exposition ont eu un franc succès. Tout le monde a été enchanté par cette 39<sup>e</sup> édition. On a entendu parler de la culture de la pleurote et de recettes dans les rues plusieurs semaines après !

Forts de cette nouvelle réussite, nous allons remettre le couvert en 2024. Un concours de dessins sera lancé auprès des écoles intéressées. Nous nous attacherons à rendre encore plus visible le lien avec la dynamique territoriale, comme la Charte forestière, le Plan alimentaire territorial (PAT), la ressource en eau, etc.



## Les obligations légales des propriétaires riverains...



### Le débroussaillage



#### Pourquoi ?

Débroussailler permet de diminuer les risques d'incendies, ralentissant la propagation du feu, réduisant son intensité et sécurisant l'intervention des secours.

#### Qui ?

C'est le propriétaire de la construction, du chantier ou de l'installation de toute nature, même s'il n'a pas la maîtrise foncière des parcelles, qui doit organiser le débroussaillage réglementaire, le faire lui-même ou faire appel à un tiers.

#### Ayez la bonne action, au bon moment !

- Octobre à février : je coupe les arbres, arbustes et branches
- Mars-avril : j'évacue les coupes en déchetterie ou je les broie
- Mai-juin : j'entretiens pelouses et espaces embroussaillés

### La taille et l'élagage

#### Les obligations des propriétaires :

- Élaguer régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, à l'aplomb des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 m, afin qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et des véhicules.
- Veiller à ce que la végétation ne touche pas les conducteurs (électricité, téléphonie).

Les services communaux vont réaliser prochainement un bilan sur les plantations qui ne seraient pas élaguées en limite de voies communales. C'est pourquoi, il vous est demandé, si vous êtes concerné, d'intervenir dans les meilleurs délais.

Le maire peut adresser une injonction d'élaguer les végétaux gênants. Et en cas de mise en demeure sans résultat, il peut ordonner des travaux qui seront automatiquement à la charge des propriétaires.

#### Comment ?

- Débroussailler sur un rayon de 50 m autour des constructions, chantiers et installations.
- Laisser un gabarit de passage de 5 m (largeur) par 5 m (hauteur) sur la voie d'accès privée de l'habitation.
- Respecter une distance d'au moins 3 m (branches comprises) entre les arbres, mais aussi entre arbres et maison.
- Éliminer la végétation arbustive au sol (possibilité de conserver un bouquet d'arbres/arbustes de 80 m<sup>2</sup> au maximum ou des haies en les isolant de la végétation environnante).

#### Quel risque, si je ne fais pas le débroussaillage ?

- La mise en danger des habitants.
- La destruction par le feu de mon habitation et des biens qu'elle contient.
- Des sanctions pénales : amende forfaitaire de 135 € ou condamnation de 30 €/m<sup>2</sup> non débroussaillé.
- Des sanctions administratives : mise en demeure de faire avec astreinte ; amende administrative également à 30 €/m<sup>2</sup> non débroussaillé ; pourvois d'office : c'est la commune qui fait faire les travaux et envoie la facture au propriétaire.
- Un malus sur le remboursement par les assurances.

*Débroussailler c'est se protéger, protéger sa maison et protéger les pompiers ! Et c'est une obligation légale.*



### Le saviez-vous ?

La mairie reconduit pour la troisième année, l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. La subvention est fixée à 200 € sans conditions de ressources. Les informations et le formulaire de demande sont disponibles sur le site internet :

[www.levigan.fr](http://www.levigan.fr) > Mes démarches administratives

## Des ateliers numériques pour les séniors

La Mairie du Vigan propose aux séniors de sa commune des **ateliers numériques gratuits** pour se familiariser avec les nouvelles technologies. Il s'agit ainsi de favoriser l'autonomie, de développer les services et de lutter contre l'isolement. Pour cela, la ville bénéficie du soutien de l'association Ufcv, qui œuvre en ce sens au quotidien auprès des personnes de plus de 60 ans. Les ateliers sont financés par la conférence des financeurs du département du GARD.

Ces ateliers numériques collectifs sont organisés en petits groupes de 10 personnes maximum et sont animés par un formateur professionnel, et ont lieu une fois par semaine, pendant 12 semaines.

**Le prochain cycle d'ateliers se déroulera les mercredis de 10h à 12h au Cantou du 17 janvier au 3 avril 2024.**

Ces ateliers permettent de découvrir l'ordinateur, internet, et d'autres outils numériques, l'objectif étant de favoriser le lien social et d'agir contre la fracture numérique. Après avoir découvert ces outils, les séniors sont accompagnés par le formateur dans leurs usages. Les champs d'action sont nombreux, que ce soit pour les loisirs (programme télé, recette de cuisine), pour rester en contact avec la commune, la famille, les amis, ou pour les démarches administratives (CAF, impôts, gaz, etc.)

**Renseignements et inscriptions à la mairie du Vigan : 04 67 81 66 00**



## ACTIV-TOI - Programme Sports Santé Séniors



La promotion de l'activité physique et sportive a été décrétée "Grande cause nationale 2024".

**Tous ensemble, inversons les courbes de la sédentarité !**

D'après François Carré, professeur en cardiologie, président du collectif pour une France en forme : *Notre société est face à un véritable tsunami sociétal d'inactivité physique et de sédentarité.*

**Face à ce scénario inquiétant, il n'y a pas de fatalité.**

Une somme conséquente d'études scientifiques l'atteste. L'activité physique et sportive est la meilleure solution en prévention primaire. Pratiquer une activité physique régulière diminue les risques de développer une pathologie chronique de 20 à 30% (infarctus, AVC, Alzheimer, cancer...). Aux côtés d'autres traitements classiques, elle est fondamentale pour combattre toutes les pathologies. Elle est le meilleur des "médicaments" pour combattre le stress et la dépression.

**Il n'est jamais trop tard pour s'y mettre !**

On peut inclure à tout âge un peu plus d'activité physique dans notre quotidien, et ça marche !

Les caisses de retraites de l'inter-régime, sous la bannière CapPrévention, et la Communauté des communes du Pays viganais, vous invitent à une conférence Sport Santé le lundi 15 janvier 2024 à 10h au Cantou.

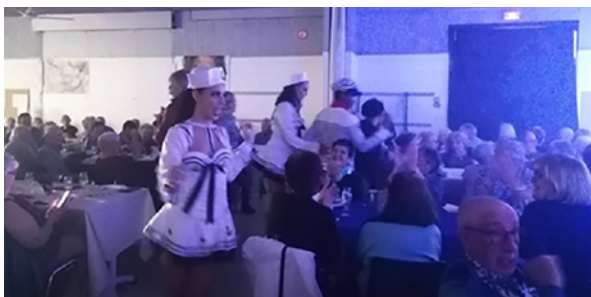
La conférence est ouverte à tous et sera suivie d'un programme gratuit d'ateliers en Sport Santé et nutrition réservés aux personnes de plus de 60 ans :

- Bilan des capacités physiques et nutrition sur RDV le 18 janvier 2024
- 12 séances d'1h30 de Sport Santé, tous les jeudis de 9h15 à 10h15 au dojo de l'Espace Euzéby
- 2 rencontres avec une diététicienne, les lundis 22 janvier et 5 février de 9h00 à 12h00

**Renseignements et inscriptions auprès de l'association Ma Vie : 06 08 42 19 77**



## La Semaine bleue



Dans le cadre de la **Semaine bleue**, évènement annuel dédié aux personnes âgées, la mairie a convié les séniors à un goûter-spectacle le 28 octobre dernier, qui a rassemblé plus de 200 personnes. Un après-midi animé par la troupe de l'Idyllium Cabaret avec son spectacle tout en couleur "Madame France".

De l'avis de tous, participants et organisateurs, ce fut une grande réussite où bonne humeur et convivialité étaient de mise.

## Octobre Rose 2023



Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, l'association **Les Pélardons Tricotent** a soutenu le lutte contre le cancer du sein à l'occasion du mois **Octobre Rose**. Avec le soutien de la Mairie du Vigan, des commerçants viganais, et du cinéma Le Palace, les bénévoles de l'association ont paré la ville de rose. Nous les remercions chaleureusement.

Nous adressons également tous nos remerciements aux habitants du Pays viganais pour leur générosité lors de notre présence sur les marchés du samedi où nous récoltions des dons pour la recherche contre le cancer du sein. Grâce à vous nous avons récolté cette année 1000,00 € pour l'Institut du cancer montpelliérain (ICM).

## Retour sur la "Journée des aidants"



*Aujourd'hui, environ 8 millions de personnes peuvent être considérées comme des "aidants", dont les tâches très variées, accomplies de façon non professionnelle, nécessitent un soutien. Comment reconnaître un aidant, l'aider à se reconnaître comme tel, lui faire accepter de se faire aider ? Comment l'accompagner ? Comment lui faire comprendre et accepter qu'il doit prendre soin de lui pour prendre soin de son proche aidé ?*

Le 12 octobre 2023, dans le cadre des **Journées gardoises des aidants**, répondant à la **Journée nationale des aidants**, le Conseil départemental du Gard, l'association éducative du Mas Cavailiac et sa "Passerelle aidants" ont été à l'initiative d'animations et de rencontres pour les proches aidants. Ainsi l'ensemble des acteurs du territoire se sont mobilisés : Bonjours Groupe Présence 30 - Gard'et Autonomie - Codes30, Maison des familles Le Vigan, ADPMF, Adao, UFCV, CCAS Avèze, Mairie du Vigan, APF, Hôpital du Vigan, Communauté de communes du Pays viganais, École élémentaire Jean-Carrière, La compagnie "Le Sens des âmes", Lara Poindron, Élodie Belmonte, Pascal Abric et l'animatrice en gérontologie Virginie Legrand.

Chacun des partenaires présents a su mettre son savoir-faire, ses compétences et ses informations au service des aidants du Pays viganais. Le programme riche de cette journée (ateliers variés, rencontres et échanges intergénérationnels, spectacle de danse inclusive...) a permis aux personnes présentes de prendre un temps pour échanger, s'informer et bénéficier d'un moment d'évasion et a donné à l'ensemble de l'équipe investie pour leur cause l'envie de continuer à avancer en ce sens.

Merci à tous et continuons ensemble !

**Contact : 04.67.69.08.72 / aidants@mas-cavailiac.com**  
**Facebook @Passerelle Aidants**

## Culture et territoire

*Élisabeth Couturier, critique d'art et journaliste, a pour coutume de dire que "l'artiste d'aujourd'hui continue à tisser le fil rouge qui relie les créateurs d'une génération à l'autre".*

*C'est une évidence de dire que culture et territoire sont intimement liés et que les changements sociétaux et environnementaux génèrent de nouveaux modes d'expression artistique.*

*Dans un monde en transition, la culture doit accompagner ces bouleversements en cours et à venir.*

*Au Vigan, nous avons la chance de bénéficier d'une richesse culturelle (associative et professionnelle) constamment soutenue par la collectivité. Les équipements culturels associés à la commune marquent l'importance et la volonté d'une politique culturelle forte sans cesse renouvelée.*

*J'aimerais m'attarder sur le musée cévenol, musée de France qui témoigne des modes de vie et savoir-faire passés. Il est la vitrine de notre patrimoine, ancrée sur ses traditions et ses anciennes activités artisanales et industrielles des Cévennes méridionales.*

*Les prochaines rencontres des musées de France ont pour thème : musées, acteurs de la transition écologique. Cette journée sera l'occasion de réfléchir aux enjeux de la transition et à l'implication des institutions muséales quant à la mutualisation des œuvres et à l'écoconception de la scénographie par exemple.*

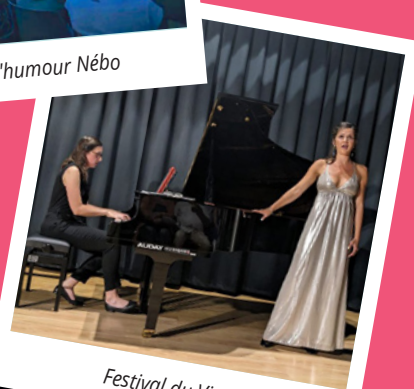
*Une importante réflexion est menée par un groupe de travail sur les futures évolutions du musée. Je souhaiterais qu'il devienne un maillon incontournable de l'identité cévenole. Ses 60 ans d'existence méritent bien qu'on s'y attarde.*

**Denis Sauveplane**

*Maire-adjoint à la culture*



Festival d'humour Nébo



Festival du Vigan



Festival Là-bas, vu d'ici



Les Régalades



Fête de la soupe

## Les Régalades #2

2<sup>e</sup> édition, 2<sup>e</sup> succès, autour de produits de qualité. Des producteurs mais surtout des gens qui partagent, des visiteurs mais surtout des humains qui se retrouvent... On a fêté les 10 de l'Arbre à vin et on l'a pas regretté. Et toujours ce métissage qui fait plaisir à voir et qui nous pousse à continuer dans cette direction. On va préparer une 3<sup>e</sup> édition aux petits oignons !



## Musique : susciter l'envie de découvrir

Depuis plusieurs années, la mairie du Vigan et les associations locales proposent de nombreux concerts et travaillent pour que chaque habitant se dise que si c'est programmé ce sera un régal !

Nombre d'artistes encore inconnus du grand public sont venus au Vigan et sont sortis de l'anonymat depuis : les Franglaises, Flavia Coelho, Chloé Lacan, Manu Galure, les Gouettes...

Et nous avons également programmé des valeurs sûres comme Dick Annegarn, Vicente Pradal, Yves Jamait.

### Au programme des mois à venir, entre autres :

Dans la catégorie découverte : vous aurez le plaisir de découvrir **Étienne Fletcher**, le **31 mars**, un splendide songwriter canadien francophone qui nous fera voyager dans l'ouest canadien.



Dans la catégorie valeur sûre : nous aurons la chance d'accueillir **Sanseverino** le **14 avril**, avec son spectacle solo hommage à François Béranger.



Autre grand rendez-vous : les **11 et 12 mai**, la ville s'est associée au **Jazz District Festival Tour** pour vous faire découvrir gratuitement de jeunes artistes de la scène Jazz. Le Vigan accueillera ainsi 3 concerts par jour durant ce week-end.

## Favoriser l'accès de tous à la culture : la mairie vous invite aux spectacles !

Selon la loi NOTRe du 7 août 2015, la politique culturelle est une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales. Cette loi inscrit notamment le principe des droits culturels dans son article 103, il fait partie du cadre juridique des droits de l'homme et du citoyen. Cet article reconnaît le droit pour chaque personne de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits humains fondamentaux.

Au Vigan, on peut affirmer sans mentir que l'activité culturelle est riche, elle est portée par les collectivités locales mais aussi par le dynamisme de notre tissu associatif.

Cependant, malgré cette offre importante, celle-ci ne touche qu'une partie de la population (environ 20%) et il faut s'interroger sur la mise en place d'espaces de participation ou d'actions nouvelles pour que la culture concerne un plus grand nombre d'habitants.

Dans ce cadre, la municipalité souhaite mettre en œuvre des invitations lors de chaque événement culturel pour des habitants de notre commune par tirage au sort sur la liste électorale. Les modalités d'organisation de ce projet seront définies par la commission culturelle et présentées au conseil municipal de début d'année.

Par ailleurs, afin d'essayer d'imaginer ensemble le projet culturel de demain, **une grande enquête sur le Vigan côté culture sera mise en œuvre en 2024.**

## Cinéma Le Palace Renouvellement de la délégation de service public

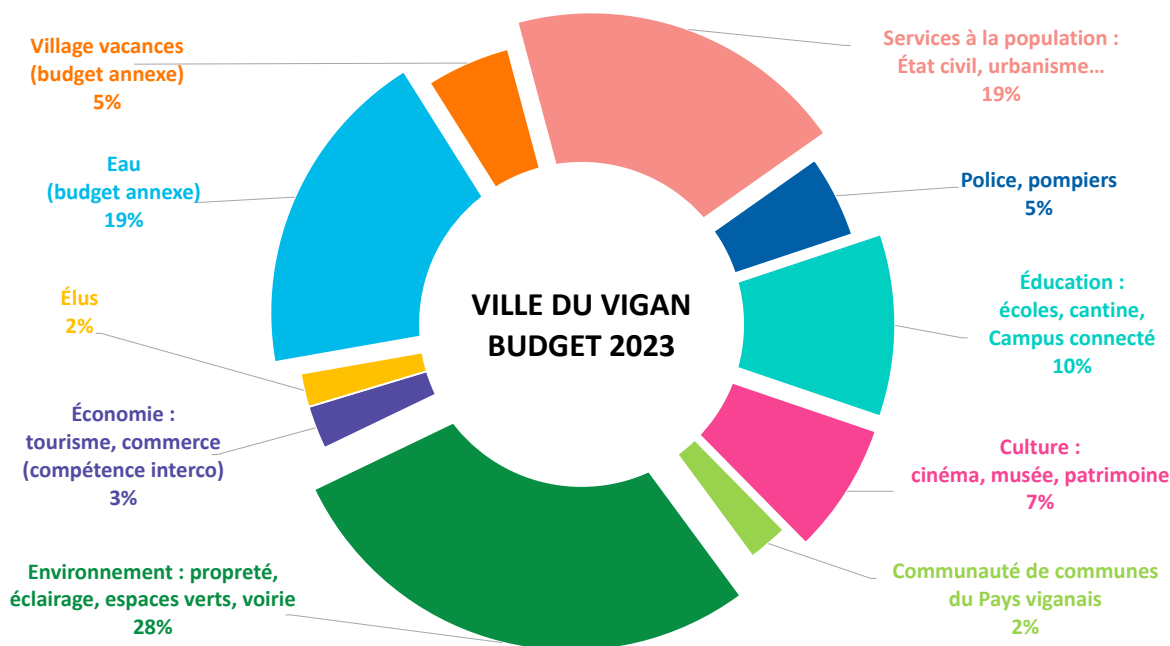
Lors du conseil municipal du 30 novembre dernier et suite aux 2 réunions de la commission idoine, le délégataire retenu pour le cinéma Le Palace est la société Cinéode. Une 2<sup>e</sup> reconduction pour cette société et pour Geoffrey Pelletier, responsable du cinéma du Vigan qui ne cache pas son enthousiasme.

Les projets de Geoffrey sont nombreux pour ces 3 prochaines années. Il va travailler activement autour de l'obtention des labels "Recherche et Découverte", "Film du patrimoine" et "Jeune public". L'investissement de la ville dans la retransmission de directs, lui permet de collaborer avec la Comédie Française et l'Opéra de Paris pour nous présenter des spectacles nationaux en direct (rendez vous le 19 décembre pour la première retransmission en direct avec le ballet Casse-Noisette à l'Opéra de Paris). Il espère aussi travailler en partenariat avec le festival de danse l'année prochaine.

Et, bien sûr, continuer à travailler avec toutes les associations et les commerçants du Vigan et alentours !

## Finances : point à mi-mandat

En 2023, le budget de la commune s'élevait à 7 M€. Les taux votés par les élus de la commune n'ont pas augmenté (en revanche le gouvernement augmente les bases, ce qui explique la hausse des impôts). Une part conséquente de ces impôts sert à la réalisation de travaux d'intérêt général. Depuis le début du mandat, ce sont 7 M€ qui ont été investis (voiries et réseaux du centre-ville, rénovations, etc.), et ce, sans recourir à l'emprunt. En effet, au 31 décembre 2019 la dette de la ville était de 2 342 000 € soit 651€ par habitant et au 15 décembre 2023 elle est de 2 353 000 € soit 654€ par habitant. Dans les travaux à venir en 2024, il y aura la rénovation de l'ancienne maison des châtaigniers pour y accueillir les étudiantes et étudiants du pôle d'enseignement supérieur du Vigan. Ils sont de plus en plus nombreux dans notre ville, une vraie réussite !



Comparé à 2020, les dépenses du service de l'eau augmentent. Nous prélevons 800 000 m<sup>3</sup> sur la source d'Isis en 2014, nous en prélevons encore 400 000 m<sup>3</sup> aujourd'hui. Il faut poursuivre ces efforts, au risque d'une pénurie d'eau potable (le village d'Alzon a dû faire face à un manque d'eau criant cet été). Nos 7 châteaux d'eau construits dans les années 80 et nos 72 km de canalisations ont besoin d'investissements majeurs.

## Vos élus à vos côtés

Dans une volonté d'écoute, de partage et de convivialité, Sylvie Arnal et son équipe ont organisé des réunions publiques de quartier. La qualité des échanges et l'intérêt pour ces rencontres encouragent les élus à renouveler l'expérience. Rendez-vous en 2024 pour prendre les infos à la source et partager vos idées avec vos voisins et le conseil municipal.

## Bienvenue à...

- OTUS productions - production audiovisuelle (route de Paillerols)
- La Maison Moyra - bar à ongles et massages (15 place du Quai)
- Salery Cévennes & Piémont Immobilier - location, achat, vente (22 place du Quai)
- La Paloma - esthéticienne (10 place du Marché)
- Aux Ailes de Mercure - fleurs séchées, artificielles, déco et chapeaux (10 avenue Emmanuel d'Alzon)
- Le Café de l'Avenir - changement de propriétaire : SAS Benneton Foods (19 bld des Châtaigniers)

Vous avez créé une nouvelle activité au Vigan ? Rendez-vous sur la page : [www.levigan.fr/vivre-au-vigan/nos-annuaires](http://www.levigan.fr/vivre-au-vigan/nos-annuaires)



**Se former au Vigan, c'est possible !**

**DEFI'Occ**

**+ de 60 E-formations professionnelles**

**Maison de la formation et des entreprises et Campus connecté**



**+ d'infos : 04.67.82.58.58**  
<https://www.cc-paysviganais.fr/defiocc/>



## Lauréats de l'appel à projet Défi'Occ !

*Le Campus connecté du Vigan et la Maison de la formation et des entreprises du Pays viganais unissent leurs forces pour l'accompagnement à la formation à distance.*

Soutenus par l'Université de Nîmes, les deux structures ont été sélectionnées en tant que lauréats de l'appel à projet Défi'Occ, proposé par la Région Occitanie, qui vise à soutenir les tiers lieux qui offrent des actions de formation et d'accompagnement pour les personnes engagées dans des formations à distance.

Ce partenariat permettra de proposer un accompagnement tutoral aux personnes qui suivent une formation à distance et une formation virtuelle et immersive innovante de préparation aux entretiens d'embauche.

La sélection du Campus connecté du Vigan et de la Maison de la formation et des entreprises du Pays viganais comme lauréats à l'appel à projet Défi-Occ contribue au développement de l'accès à l'éducation sur notre territoire du bassin viganais, nous permettant de renforcer les compétences des apprenants et de faciliter leur insertion professionnelle.

## Un nouveau véhicule pour la police municipale

La Police municipale dispose depuis l'automne d'un nouveau véhicule plus moderne et mieux adapté aux interventions. Une Dacia Sandero, sérigraphiée aux couleurs de la Police municipale et équipée d'une rampe lumineuse de signalisation visuelle et sonore (technologie LED) vient remplacer la Peugeot 206 atteinte par la limite d'âge.

La Police municipale dispose donc d'un véhicule d'intervention adapté ainsi que d'un VTT électrique, permettant d'accéder à des secteurs difficilement praticables en voiture ou d'effectuer des rondes en ville sur un mode moins polluant et facilitant le contact avec les habitants.

## Fermeture annuelle du village vacances

Le Village vacances *La Pommeraie* sera fermé du 4 décembre 2023 au 31 janvier 2024. Durant cette période de fermeture annuelle, les demandes de réservation par email seront prises en compte et traitées.

**Rdv sur : [www.village-vacances-cevennes.fr](http://www.village-vacances-cevennes.fr)**

## Égalité femmes-hommes, un engagement fort

Engagée pour l'égalité femmes-hommes, la mairie du Vigan organise depuis 2022, les **Journées de lutte pour les droits des femmes et l'égalité des genres**. L'édition 2023, en co-organisation avec la Cie Puppet Sporting Club et la Cie Amarante, avait réuni 800 personnes entre le 2 et le 8 mars, autour de la thématique de l'espace.

La **prochaine édition** de ces Journées aura lieu **du 7 au 9 mars et les 16-17 mars 2024**, sur le thème du travail, avec cette fois encore, des films, spectacles, conférences, tables rondes, stands de prévention, expositions, ainsi que des interventions scolaires.

*Cet engagement a valu à la ville d'être repérée par le département du Gard et d'être invitée à signer la Charte "Ensemble pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes" le 17 novembre dernier à Nîmes.*



# SUR NOTRE TERRITOIRE.....

## La charte forestière Sud Cévennes sur France Culture

L'émission *Le Grand Reportage* sur France Culture a mis à l'honneur les transitions portées dans le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Causses et Cévennes.

Le 8 novembre, a eu lieu la visite des forêts de l'association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) de Saint-Cau afin de se rendre compte des problématiques forestières dans les vallées cévenoles : la gestion du dépérissement du châtaignier, les pentes, l'accessibilité, mais aussi le besoin de travailler sur une culture forestière conciliant la diversité des usages et des visions de la forêt.

Nous avons pu également évoquer le besoin de formation spécifique au territoire, de façon à prendre soin de nos écosystèmes forestiers tout en veillant à assurer des filières de valorisation des bois locaux, pour répondre aux besoins de la société. Malgré son engagement, l'exploitant forestier Philippe Bouet ne parvient pas à transmettre sa passion à la nouvelle génération. La question de l'attractivité des métiers liés à la forêt, fait partie des grands défis auxquels notre territoire est confronté pour parvenir à gérer nos forêts à l'avenir.

Après cette visite de terrain, le PETR Causses et Cévennes a lancé dans le cadre de la charte forestière Sud Cévennes, le premier groupe de travail cherchant à développer une filière de valorisation des bois imputrescibles locaux à partir du châtaignier et du robinier faux-acacia. Les acteurs mobilisés ont pu réfléchir sur les besoins en formations ainsi que les compétences à mutualiser afin de concevoir et réaliser des treilles/pergolas/ombrières pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, désimpermeabiliser les sols, ou bien encore comme support permettant d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur parking.

Pour en savoir plus, retrouvez l'émission *Le Grand Reportage* en podcast sur France Culture



## Pour une réouverture du CMPEA

Le Centre médico-psychologique pour l'enfant, l'adolescent et la famille (CMPEA) permet la prise en charge et le suivi psychologique des enfants et des adolescents par une équipe pluridisciplinaire, dans un cadre de proximité. Ce dispositif, sur un territoire rural comme celui du Pays viganais, qui manque de praticiens de santé dédiés à la santé psychique, est indispensable. Jusqu'ici délégué à l'association du Mas Cavailiac et situé dans les locaux de l'ancienne maison de retraite de l'hôpital. Le CMPEA a été fermé en septembre dernier par l'Agence régionale de santé, dans le cadre d'une nouvelle politique de déploiement des offres de soins. Seule une permanence pour la prise en charge des enfants et adolescents dans le secteur public est assurée, mettant en grande difficulté les enfants et leur famille.



La mairie du Vigan ainsi que la communauté de communes du Pays viganais demandent conjointement et urgemment la réouverture de ce service sur notre secteur, qui concerne un bassin de population de 15000 habitants. Une réunion est programmée le 21 décembre afin d'envisager un plan d'action contre cette fermeture.

## Foire de la pomme et de l'oignon doux des Cévennes

Avec 11500 visiteurs et près de 100 exposants, on peut dire que 2023 fut un très bon millésime !

Rendez-vous le 20 octobre 2024, pour la 30<sup>e</sup> édition. Gageons qu'elle sera riche en surprises pour fêter cet anniversaire !

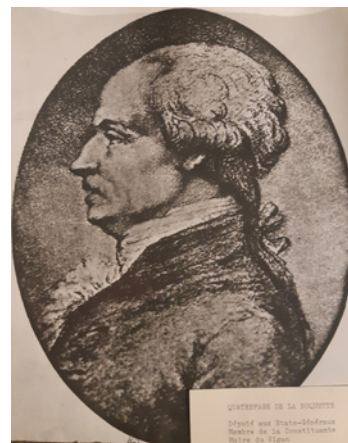


# HISTOIRE/PATRIMOINE.....

## Au détour des noms de nos rues...

Lorsqu'on se promène dans une ville, il est toujours intéressant de lever les yeux et de s'intéresser aux noms que les municipalités ont donnés aux rues. Si les inévitables rue de l'église, rond-point Charles-de-Gaulle et autre rue de la Libération ne jouent pas dans l'originalité, au Vigan la place Quatrefages de la Roquette, la place de Bonald ou encore le quartier de Tesson ont de quoi intriguer le passant. Qui sont ces gens ?

Si on a donné à la place de la mairie le nom d'**Henri Quatrefages de la Roquette** (1731-1824), ce n'est pas un hasard. Élu député du Tiers-État pour les États généraux de 1789, Quatrefages est un membre actif de l'Assemblée constituante. Il prête le serment du Jeu de Paume le 20 juin 1789, discute à propos de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, et assiste à l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août à propos de laquelle il écrit : "la nation sera une, la France sera heureuse et entièrement régénérée, tous les Français seront frères !". En 1790, il devient le premier maire du Vigan mais démissionne quelques semaines plus tard pour se concentrer sur son mandat de député. Grâce à sa pugnacité, Le Vigan a été choisie comme chef-lieu de district du département du Gard, ce qui lui assure encore aujourd'hui son statut de ville administrative. Réélu au conseil municipal durant l'Empire, il exerça également les fonctions de Sous-Préfet.



L'adresse de l'église n'est pas non plus dénuée de sens. La place de Bonald doit son nom au cardinal **Maurice de Bonald** (1787-1870). Fils de Louis-Gabriel de Bonald, philosophe, académicien, grand adversaire de la Révolution française, partisan du conservatisme social, il est également le frère d'Henri de Bonald qui possédait par mariage l'hôtel particulier viganais qui porte actuellement leur nom. Maurice de Bonald est connu pour avoir été évêque du Puy-en-Velay (1823-1840) puis primate des Gaules, c'est-à-dire archevêque de Lyon (1840-1870). Fin diplomate, il était favorable à l'influence de Rome face à l'Église gallicane. Il fut également engagé politiquement en accueillant positivement la révolution de 1848, en dénonçant les misères du peuple ouvrier et élu comme sénateur durant tout le Second Empire.

Enfin, au bord de l'Arre, le quartier de Tesson a donné son nom à une noble famille viganaise : les **Dortet de Tesson**, dont le charmant château ne laisse que pudiquement entrevoir son charme. Ils possédaient également le château du Rey, la ferme des Plos et un hôtel particulier qui est aujourd'hui l'agence de la Société marseillaise de crédit. Si Pierre Dortet de Tesson (1725-1808) est connu pour sa bravoure militaire au sein du régiment d'Agénois et pour avoir été consul du Vigan sous l'Ancien Régime, si son fils François (1760-1847) fut Sous-Préfet du Vigan après une belle carrière militaire, c'est son petit-fils Urbain Dortet de Tesson (1804-1879) qui marqua son époque. Polytechnicien, ingénieur hydrographe de la Marine, il effectua un tour du monde durant trois ans à bord de la frégate *La Vénus* durant lequel il exposa le principe du sonar. Membre de l'Académie des sciences, il a laissé son nom à un courant maritime dans l'Océan Pacifique entre le Japon et la Californie.



De la politique, de la religion, des sciences, voilà ce que raconte l'histoire de nos rues et de nos quartiers !

# ÉTAT CIVIL

du  
09/06/2023  
au  
06/12/2023

## Naissances (13) - Le maire et son conseil municipal souhaitent la bienvenue à :

THOMSON KHALIFEH Joulia née le 14/07/2023 à Montpellier (34)  
DUBOIS Romy née le 15/07/2023 à Nîmes (30)  
SY Maty née le 08/08/2023 à Montpellier (34)  
FILLLOL Lyvia née le 11/08/2023 à Montpellier (34)  
DIAKHABY Ousmane né le 19/08/2023 à Montpellier (34)  
BENZAÏD GRISOUL Zayn né le 07/09/2023 à Montpellier (34)  
KAFFAL Ishak né le 12/09/2023 à Montpellier (34)

RADISSON Charlotte née le 14/09/2023 à Montpellier (34)  
DEWE SARAZIN Ulysse né le 15/09/2023 à Montpellier (34)  
CLEMENT Ismaël né le 05/11/2023 à Montpellier (34)  
M. KUENEMANN Eliot né le 11/11/2023 à Montpellier (34)  
FERRARI DE COLOMBI Azzurra née le 12/11/2023 à Montpellier (34)  
ROINSOLLE Ambre née le 25/11/2023 à Montpellier (34)

## Mariages (7) - Le maire et son conseil municipal expriment leurs vœux à :

GROS Marcel et FERO Audrey mariés le 24/06/2023  
GJURA Joseph et CHEVALLIER Christiane mariés le 02/08/2023  
GABOURI Slim et PASCAL Séverine mariés le 12/08/2023  
PIBAROT Justine et DREUX Bettina mariées le 19/08/2023

PANEZI Kézia et BARRAUD Ophélie mariés le 26/08/2023  
JOURDAN Mickaël et ALCAINA Marion mariés le 02/09/2023  
BRUN Paul et VERDEYME Lydie mariés le 07/10/2023

## Décès (46) - Le maire et son conseil municipal adressent leur sympathie aux familles de :

**ERRATUM** - une erreur s'est glissée dans le précédent numéro :  
TRAPANI Antoine est décédé le 05/01/2023.  
Avec toutes nos excuses.

FANTROS Miloud décédé le 28/01/2023  
(transcription du 18/07/2023)  
FONDARY Monique décédée le 26/05/2023  
HUMILIER Thierry décédé le 09/06/2023  
CEPPI Bernard décédé le 19/06/2023  
NAVES Camille décédé le 23/06/2023  
LEGEARD Eric décédé le 26/06/2023  
CAILLEUX Michel décédé le 30/06/2023  
GENNETE Christophe décédé le 03/07/2023  
LE LART DE SAINT ERMOND Yvette décédée le 04/07/2023  
CHATZONEK Bruno décédé le 11/07/2023  
DE GRACIA Bruno décédé le 16/07/2023  
RAFFALLI Jean Louis décédé le 19/07/2023  
GELLY Frédérique décédée le 19/07/2023

LHOMME Joël décédé le 26/07/2023  
MOULIERE Michel décédé le 28/07/2023  
GIRARD-FIELOUX Marylou décédé le 01/08/2023  
MIGNOT Maurice décédé le 01/08/2023  
THIEBAUT Raymonde décédée le 04/08/2023  
DE GRACIA Christian décédé le 08/08/2023  
LIOT Julienne décédée le 19/08/2023  
CHAZAL Elisabeth décédée le 20/08/2023  
BOURRIE Jean-Pierre décédé le 25/08/2023  
MEILLAC Michel décédé le 25/08/2023  
VENOT Josette décédée le 26/08/2023  
MARTIN Juliana décédée le 28/08/2023  
MAURIN Simone décédée le 28/08/2023  
CHAMA Laura décédée le 07/09/2023  
CARBO Angèle décédée le 10/09/2023  
BINET Christian décédé le 19/09/2023  
COURT Suzanne décédée le 20/09/2023

LAPORTE Eric décédé le 06/10/2023  
GOURD Marcelle décédée le 07/10/2023  
CANITROT Lionel décédé le 11/10/2023  
HEDELIN Renée décédée le 15/10/2023  
TRAVIER Alice décédée le 16/10/2023  
COULET Ginette décédée le 17/10/2023  
DE GRACIA Gilles décédé le 17/10/2023  
BONNAFOUX Gisèle décédée le 25/10/2023  
CABLAT Madeleine décédée le 28/10/2023  
PANEZI Roland décédé le 09/11/2023  
GERVASONI Gérald décédé le 11/11/2023  
BARBADO Jacqueline décédée le 12/11/2023  
GUIZARD Jacques décédé le 19/11/2023  
GLOUZOUIC Suzanne décédée le 20/11/2023  
REBROUB Fatima décédée le 26/11/2023  
BRESSION Cécile décédée le 28/11/2023

# EXPRESSION LIBRE

**"L'espace qui nous est alloué dans le petit journal, même si il est écrit en tout petits caractères n'en reste pas moins un espace d'expression libre et nous comptons en profiter pleinement."**

*J'ai eu l'honneur de célébrer le mariage d'un ami cher, élu de ma liste, et je le remercie d'avoir pensé à moi en cette occasion. C'est un geste d'amitié que j'oublierai jamais*

*Lors du dernier Conseil municipal, nous avons voté 90 % de l'ensemble des délibérations qui nous étaient proposées.*

*Nous nous sommes abstenus sur la création d'un poste d'ingénieur pour le service de l'eau.*

*Pourquoi? :*

*Apparemment il semble que l'embauche de cet ingénieur soit portée par la municipalité du Vigan seule dans un premier temps.*

*Nous n'avons vu aucun document avalisant cette embauche en provenance des autres communes formant l'entente de l'eau.*

*Madame la Maire a évoqué le transfert obligatoire de la compétence de l'eau en 2026 à la communauté de communes. Suite à cela nous sommes curieux de savoir quel est l'avis des maires des villages avoisinant sur cette embauche et particulièrement en matière d'attribution de compensation.*

*Nous avons un doute sur le fait que dû à l'existence d'un Syndicat Mixte à Vocation Unique de l'eau ce poste pourrait faire double emploi lors du transfert de compétence.*

*Pour conclure nous pensons que ces orientations de gestion combinées à la hausse du prix de l'énergie vont conduire à une forte augmentation du prix du M3 d'eau et de l'abonnement compteur. Par notre abstention nous voulons démontrer que nous sommes pour une entente de l'eau ouverte aux autres communes, transparente et bienveillante dans sa gestion.*

*Avec la future hausse des bases fiscales envisagée pour 2024 autour de 4%, et 7 % en 2023, toujours pleinement appliquée par la municipalité, c'est l'attractivité du territoire qui sera encore une fois mise à mal.*

*En réunion sur le P.L.U.i., le constat de territoire dressé par les services de l'état, montre pourtant que c'est dans le domaine de la fiscalité, et de l'économie que nous devons chercher à re - dynamiser notre territoire qui a déjà perdu trop d'habitants.*

*Nous voulons terminer sur une note optimiste dans l'esprit de la période des fêtes qui s'approchent. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, dans un monde que nous voudrions apaisé.*

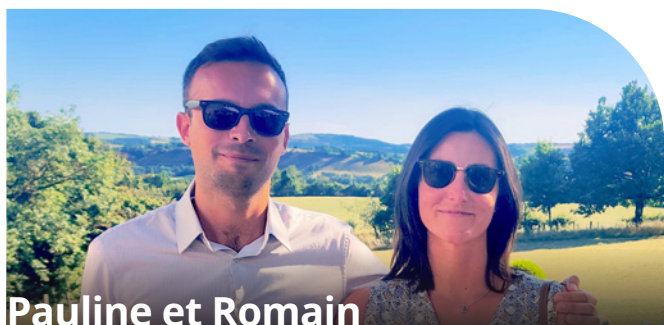
**Alessandro Cozza**

Groupe Ensemble donnons un Avenir aux Viganais(es)



# RENCONTRE AVEC.....

*Ils se sont installés récemment au Vigan, ils nous en parlent.*



**Pauline et Romain**

*Pauline et Romain, tous deux professionnels de la communication digitale, installés en 2022.*

### **Comment et pourquoi avoir choisi de vous installer au Vigan ?**

**Pauline :** *Nous avons choisi de nous installer au Vigan pour la qualité de vie. Venant de Montpellier et ayant habité 2 ans en Lozère, le Vigan nous paraissait être le juste milieu parfait entre ville et campagne.*

### **Comment vous sentez-vous depuis votre installation ?**

**Pauline :** *Après un an et demi nous en sommes toujours ravis !*



**Camille et Clément**

*Camille, professeur des écoles, et Clément, réalisateur audiovisuel, installés en juillet 2023, avec Tim 3 ans et Léon 10 mois.*

### **Comment et pourquoi avoir choisi de vous installer au Vigan ?**

**Clément :** *Nous voulions quitter Montpellier pour élever nos enfants à la campagne, comme nous avons grandi nous-même, au calme et au vert.*

**Camille :** *Notre budget nous a poussé à nous éloigner de Montpellier et Le Vigan est à une distance parfaite pour rester suffisamment proche, notamment pour le travail de Clément qui se déplace régulièrement.*

**Clément :** *Et j'aimerais développer mon activité sur le territoire et le promouvoir, avec mon associé qui habite à Bez-et-Esparon.*

### **Comment vous sentez-vous depuis votre installation ?**

**Camille :** *On apprécie les infrastructures (écoles, médiathèque, cinéma...), les commerces qualitatifs, les bars sympas, le marché hebdomadaire, les aménagements comme le parc des châtaigniers, la beauté de la nature alentour, ou encore de l'offre culturelle riche et diversifiée.*

**Clément :** *Petite mention spéciale pour les voies vertes à proximité, sur lesquelles on adore se promener avec les enfants, puisqu'elles sont parfaitement adaptées aux poussettes, vélos et trottinettes !*

**Camille :** *On tient à préciser qu'on est très contents de l'école maternelle !*

**Clément :** *La chose la plus agréable pour nous et qu'on n'avait pas en ville, c'est de voir les étoiles et la lune qui éclaire la nuit. On est certains de ne pas regretter cette vie viganaise, et que nos enfants s'y sentiront bien !*



**Nathalie et Jean-Michel**

*Nathalie, directrice de crèche, installée en avril 2023, avec son conjoint, retraité et artiste peintre.*

### **Comment et pourquoi avoir choisi de vous installer au Vigan ?**

**Nathalie :** *Je me suis installée ici un peu par hasard. Mon conjoint venait de prendre sa retraite. Nous voulions nous installer dans Les Cévennes. Lui, artiste peintre, voulait être en pleine nature. Moi qui travaille encore je souhaitais vivre dans une petite ville proche des jolis paysages cévenols. Le Vigan nous a paru conjuguer les deux. Je suis naturopathe et praticienne de massages bien-être par passion et j'ai trouvé un cabinet au Mont d'Haussez. Je suis directrice de crèche de profession et le poste à la crèche du Vigan se libérait à mon arrivée !*

### **Comment vous sentez-vous depuis votre installation ?**

**Nathalie :** *Nous sommes très heureux de notre choix et ne regrettons rien. Le Vigan répond à toutes nos attentes en matière de cadre de vie. J'ai trouvé un emploi, et je peux développer mon activité passion, c'est idéal !*



**Corinne et Jean-Claude**

*Corinne et Jean-Claude, retraités, installés en 2023.*

### **Comment et pourquoi avoir choisi de vous installer au Vigan ?**

**Corinne :** *Ma première "rencontre" avec Le Vigan remonte aux années 80... j'ai été séduite immédiatement. Il me semblait avoir retrouvé la luminosité que j'avais connue pendant mon enfance en Afrique du Nord et qui fait cruellement défaut en région parisienne. Je suis revenue régulièrement car la situation du Vigan est formidable pour une randonneuse. La ville est "vivante", la localisation entre le Causse et l'Aigoual me convient parfaitement. En 2016, j'ai fait découvrir les lieux à mon compagnon qui est également tombé sous le charme, à tel point que nous sommes revenus chaque année en vacances et avons commencé à visiter une maison pour notre retraite. Et voilà, nous y sommes !*

### **Comment vous sentez-vous depuis votre installation ?**

**Corinne :** *Nous nous félicitons tous les jours de notre choix ! Nous n'avons pas encore passé l'hiver, mais nous ne sommes pas inquiets, nous n'aurons pas de regrets, c'est certain !*



*L'Union des professionnels du Pays viganais  
vous propose*

*1.2.3*

*Noël!*

*15 au 30  
décembre*

*Animations  
dans la ville!*

*marchés  
manèges  
patinoire  
cinéma & spectacles  
calèche  
animations & jeux*

*Le Vigan*

